

		EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Nombre de Conseillers en exercice :	33		
Présents :	27		
Représentés :	6	Séance du 9 avril 2024	
Non représentés :	0	L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trois avril, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.	
Votants :	33	Étaient présents également :	
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire.			
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.			
Étaient représentés : Gérard PREVOT, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE			
Étaient absents et non représentés :			
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.			

DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU PEGUIER

Monsieur Stéphane MICHEL, Maire Adjoint délégué à la Ville en Transition expose que le chemin du Péguier, chemin communal, se termine en impasse au droit de la propriété de Madame Catherine VILLEMAGNE après avoir traversé cette propriété et que par conséquent il scinde sa propriété en 2 parties. Afin de céder la partie du chemin qui coupe la propriété de Madame Catherine VILLEMAGNE, Monsieur Stéphane MICHEL propose de déclasser et désaffecter ladite partie du chemin par la création d'une parcelle de 259 m² issue du Domaine Public.

Le Conseil Municipal, Monsieur Stéphane MICHEL entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de projet de division,

Vu le projet de Document d'Arpentage,

Considérant que la partie du chemin du Péguier scinde la propriété de Madame Catherine VILLEMAGNE,
Considérant que ledit chemin se termine en impasse au droit de la propriété de Madame VILLEMAGNE après avoir traversé cette propriété,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Signer tous les documents conduisant au déclassement et à la désaffectation de la partie du chemin du Péguier par la création d'une parcelle de 259 m² issue du Domaine Public.

ARRETE que :

- Les notaires rédacteurs de l'acte procéderont sous leur responsabilité aux formalités de purge des privilèges et hypothèques,
- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à la ville en Transition, sera autorisé à signer tous les documents se rapportant à ce déclassement et à cette désaffectation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le : 22.04.2024

Publié le : 22.04.2024.

Notifié le :

Mohammed AÏTANE



Secrétaire de séance